

PARTIE B

Chapitre 3: EUROPE

En 1979, le Canada a continué à mettre l'accent sur trois grands objectifs en Europe: l'expansion des relations commerciales, économiques, industrielles et techniques avec la Communauté européenne; la réduction des tensions sur le continent comme condition préalable de l'amélioration des relations Est-Ouest; et le renforcement des relations bilatérales avec tous les pays d'Europe, tant de l'Est que de l'Ouest. En cherchant à atteindre ces objectifs, le Canada a dû tenir compte d'un certain nombre de développements importants survenus pendant l'année, notamment l'établissement du Système monétaire européen, les Négociations commerciales multilatérales du GATT, les élections au Parlement européen et, vers la fin de l'année, les contraintes imposées à l'Alliance atlantique à la suite des événements survenus en Iran et en Afghanistan.

Communauté européenne

La volonté du Canada d'élargir ses liens avec la Communauté européenne se fonde sur un désir de diversifier ses relations extérieures en fonction de ses intérêts, ainsi que de réduire sa vulnérabilité à l'égard des changements qui surviennent dans le monde. Le principal instrument de cette politique est l'Accord cadre de coopération commerciale et économique Canada/CE, conclu en 1976 pour favoriser la coopération économique et encourager les liens industriels entre les deux parties. L'Accord prévoit un cadre institutionnel et technique bien défini, dont les éléments les plus importants sont les réunions annuelles de haut niveau du Comité mixte de coopération ainsi que les réunions ordinaires des sous-comités chargés de secteurs d'activités spécifiques. Des réunions semi-annuelles de hauts fonctionnaires sont organisées alternativement à Ottawa et à Bruxelles pour passer en revue les progrès réalisés, esquisser les programmes et les priorités et étudier les problèmes particuliers. Les grandes lignes des relations Canada/CE sont tracées par les fonctionnaires d'Ottawa, en consultation avec les représentants provinciaux, et par la Commission européenne de Bruxelles, alors que leur mise en application se fait essentiellement à Bruxelles et à la délégation des CE à Ottawa.

Le rythme des activités dans tous les secteurs s'est accru chaque année depuis la signature de l'Accord cadre, constatation qui vaut tout particulièrement pour 1979. En janvier, le Canada et les CE ont annoncé un projet conjoint de recherche sur la production d'acier d'une valeur de 2 millions de dollars. En mars, des consultations semi-an-

nuelles tenues à Bruxelles ont été axées sur les conditions du commerce mondial et sur les effets de la perturbation des marchés pétroliers. Les deux sous-comités du Comité mixte de coopération se sont également réunis à cette occasion, se concentrant sur les relations Canada/CE dans divers domaines: industries nucléaires, conservation de l'énergie, aéronautique, produits forestiers, télécommunications.

En juin, les CE et le Canada ont signé un accord de pêche intérimaire qui, appliqué à titre provisoire depuis mars, contingente les prises des deux parties et prévoit une coopération en matière de gestion de stocks communs de poisson dans les eaux situées entre le Canada et le Groënland.

En décembre, la troisième réunion annuelle du Comité mixte de coopération (CMC) s'est tenue à Bruxelles sous la coprésidence du vice-président de la Commission européenne et de l'ambassadeur du Canada auprès de la Communauté européenne. Le Comité a convenu que les deux parties devraient intensifier leurs efforts afin de tirer mutuellement le plus grand avantage possible des NCM. On s'est également entendu pour accroître la coopération Canada/CE dans le domaine de l'exploitation et de la conservation de l'énergie en vue de permettre aux deux parties d'être mieux en mesure d'affronter le défi énergétique des années 80. Les coprésidents ont également signé un protocole d'entente par lequel le Canada accepte de fournir à la Communauté les techniques nécessaires à la mise au point d'équipement permettant d'identifier et de quantifier les épargnes industrielles d'énergie. Un énergibus a ensuite effectué une tournée des pays européens.

Comme par les années précédentes, contacts et visites ont été fréquents. Le vice-président et commissaire aux Affaires sociales de la Commission des CE a effectué une visite officielle de cinq jours au Canada en septembre. Deux autres hauts fonctionnaires des CE ont fait de brefs séjours au Canada en 1979. Le 1^{er} octobre, le sous-secrétaire général de la Commission européenne a rencontré à Ottawa des représentants canadiens au sujet de certains développements en cours au sein de la Communauté. En décembre, le commissaire aux Politiques de développement a effectué une visite de quatre jours au Canada pour explorer les possibilités d'une nouvelle coopération entre les CE et le Canada en matière de planification et de financement des projets de développement dans le tiers monde.

En signant l'Accord cadre en 1976, on a reconnu qu'il faudrait passablement de temps pour obtenir des résultats